

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-215

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-215

Blanquefort - Parc des jalles : animations sur le site de La Vacherie et des espaces de nature - Subvention de fonctionnement - Contrats de co-développement 2018-2021 et 2021-2023 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le programme d'animations du site de La Vacherie met en avant trois objectifs :

- La préservation et la connaissance des milieux naturels, de la biodiversité et de l'environnement,
- La valorisation de l'agriculture de proximité, des circuits courts et des produits de saison, la solidarité alimentaire,
- La connaissance et l'appropriation des bons gestes de chacun au regard du développement durable.

Ce programme d'animations, conçu notamment en cohérence avec les partenaires locaux (Bordeaux Métropole, structures soutenant l'agriculture locale, associations de préservation de l'environnement, etc.), fait connaître au grand public le Parc des Jalles (parc naturel et agricole métropolitain) et le Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Péri-urbains (PEANP) des Jalles en valorisant de façon pédagogique les plans d'action de ces deux périmètres.

Les animations sont diversifiées : sorties nature, marchés de producteurs locaux, conférences, soirées projection / débat, ateliers, expérimentations, résidences d'artistes portant les causes environnementales et de solidarité alimentaire, animations pour les scolaires (tous niveaux confondus) et péri-scolaires, etc. Elles s'adressent donc à un public large et diversifié. Le site de la Vacherie accueille également des formations, des réunions de travail, des séminaires, exclusivement dédiés aux questions environnementales et agricoles du territoire, afin d'oeuvrer à la structuration des réseaux professionnels concernés.

La présente délibération vise à apporter une subvention de fonctionnement à la ville de Blanquefort sur cette action sur les 3 années 2020, 2021 très marquées par la crise sanitaire et où les événements prévus ont été en grande partie annulés, et l'année 2022, lors de laquelle la Ville a prévu d'organiser le Festival nature

Réalisation et budget 2020

En 2020, la commune n'a pu proposer des animations qu'en janvier, février et mars, sur des thématiques en lien avec les circuits courts alimentaires.

BUDGET réalisé - Blanquefort Vacherie 2020 (€ HT)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant

Animations Vacherie 2020	2105,08	Bordeaux Métropole (50 %)	1052
		Commune de Blanquefort (50 %)	1053,08
Total dépenses	2105,08	Total recettes	2105,08

Ainsi, la commune de Blanquefort sollicite une subvention de 1052 € dans le cadre de cette action (fiche action C040560127) au titre de l'année 2020 du contrat de co-développement 2018-2021, pour un coût total de 2105,08 € TTC.

Réalisations et budget 2021

Malgré le contexte sanitaire complexe, des animations ont pu avoir lieu durant la période de mai à décembre 2021, selon le calendrier suivant :

- Mai : journée scolaire « Nature et Agriculture », Marché des producteurs, expositions et démonstrations de chiens de troupeaux ;
- Juin : journée scolaire, fête de la Musique, Festival Théâtre Expression ;
- Juillet : Festival Théâtre Expression, Ferme pédagogique ;
- Août : Eté métropolitain et tournée d'été ;
- Septembre : Journées européennes du patrimoine (la Vacherie est un lieu emblématique); - Octobre : Résidence Cayolar, exposition « Les Artistes du Lavoir » ;
- Novembre : Festival Alimententerre, ateliers de cuisine zéro gaspillage ;
- Décembre : Marchés de producteurs locaux et animations.

BUDGET réalisé - Blanquefort Vacherie 2021 (€ HT)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Animations Vacherie 2021	10 306,29	Bordeaux Métropole (34 %)	3 500
		Commune de Blanquefort (66 %)	6 806,29
Total dépenses	10 306,29	Total recettes	10 306,29

Ainsi, la commune de Blanquefort sollicite une subvention de 3 500 € dans le cadre de cette action (fiche C040560127) au titre de l'année 2021 du contrat de co-développement 2018-2021, pour un coût total de 10 306,29 € TTC.

Actions programmées et budget 2022

La ville souhaite fortement redynamiser l'animation du site au cours de l'année à venir, en retrouvant notamment le Festival Nature qui se déroule une année sur deux, accueillant quelques milliers de visiteurs au sein de La Vacherie et du parc de Majolan.

Les animations 2022 sont prévues selon le calendrier suivant :

- Février : séminaires et formations
- Mars : Escape Game sur le thème de l'eau (Cap Sciences) ouvert à tous les établissements secondaires du secteur (Cap Sciences) ; festival de journalisme dédié aux élèves du secondaire et aux étudiants pour apprendre à décrypter l'actualité ;
- Avril : séjour nature ALSH ;
- Mai : Festival Nature dédié aux scolaires et au grand public, Marché des producteurs, expositions, retransmission des Juniors du DD pour les écoliers du secteur, etc.
- Juin : journée scolaire, fête de la Musique, Festival Théâtre Expression ;
- Juillet : Festival Théâtre Expression, Ferme pédagogique ;
- Août : Eté métropolitain et tournée d'été ;

- Septembre : Journées européennes du patrimoine (dont la Vacherie est un lieu emblématique);
- Octobre : exposition « Les Artistes du Lavoir » ;
- Novembre : Festival Alimenterre, ateliers de cuisine zéro gaspillage et restes ; Semaine européenne de réduction des déchets,
- Décembre : Marchés de producteurs locaux et animations.

BUDGET prévisionnel - Blanquefort Vacherie 2022 (€ HT)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Animations Vacherie 2022	9 000	Bordeaux Métropole (47 %)	15 000
Festival Nature 2022	23 000	Commune de Blanquefort (53 %)	17 000
Total dépenses	32 000	Total recettes	32 000

Ainsi, la commune de Blanquefort sollicite une subvention de 15 000 € dans le cadre de cette action (fiche action C050560010) au titre de l'année 2022 du contrat de co-développement 2021-2023, pour un coût total de 32 000€ TTC.

Modalités de versement de la subvention

Chaque subvention (2020, 2021 et 2022) fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de l'opération sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Blanquefort.

Ce budget doit être certifié par le représentant légal de la commune de Blanquefort.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n°2018-247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2018-2020 (fiche action n° C040560127)

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes,

VU la délibération métropolitaine n° 2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,

VU les dossiers de demande d'aide présentés par la commune de Blanquefort les 3 et 19 janvier 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développement 2018-2020 (fiche action C040560127) et 2021-2023 (fiche action C050560010), et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de sensibilisation du grand public aux enjeux de nature et d'agriculture

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1052 € à la commune de Blanquefort, au titre de l'action : « Animations autour du site de La Vacherie et des espaces de nature » pour l'année 2020.

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € à la commune de Blanquefort, au titre de l'action : « Animations autour du site de La Vacherie et des espaces de nature » pour l'année 2021.

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la commune de Blanquefort, au titre de l'action : « Animations autour du site de La Vacherie et des espaces de nature » pour l'année 2022.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2022, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO